



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'emprunt 2017-110

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 février 2018, le règlement d'emprunt portant le numéro 2017-110, a été adopté

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

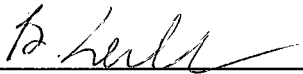
- par les personnes habiles à voter le 28 mars 2018
- par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 avril 2018.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt n'excédant pas 466 836,51 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du «Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 17 avril 2018


Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe